



MÉTÉO SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ POLITICO-SÉCURITAIRE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

JANVIER 2025

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel en janvier 2025 est marquée par une crise sécuritaire persistante, avec une recrudescence des attaques terroristes (Nigeria, Mali, Bénin, Burkina Faso), malgré des efforts militaires nationaux et régionaux (création de bataillons, opérations conjointes). Sur le plan politique, une tendance au repli souverainiste se confirme : sortie de la CEDEAO par le Mali, le Burkina Faso et le Niger au profit de l'AES, fin ou réduction des partenariats militaires avec la France (Tchad, Sénégal, Côte d'Ivoire), et émergence de nouvelles alliances (Turquie, Qatar). Les incertitudes électorales dominent (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée), avec des débats sur les candidatures présidentielles et des tensions sur le retour à l'ordre constitutionnel. Enfin, les relations diplomatiques oscillent entre ruptures (Niger-Bénin, Côte d'Ivoire-Burkina Faso) et renforcement (Sénégal-Mauritanie, Ghana). Cette dynamique reflète une région en quête de stabilité face à des défis sécuritaires, politiques et économiques interconnectés.

BÉNIN

Émoi national après la plus meurtrière attaque terroriste du pays

C'est probablement la première fois qu'une attaque terroriste au Bénin aura provoqué un émoi de grande ampleur. Dans la soirée du 8 janvier, une attaque du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) affilié à al-Qaïda a causé la mort de 30 soldats. Elle a eu lieu au niveau du « triple point » à Banikoara, sis dans la zone frontalière entre le Bénin, le Niger et le Burkina Faso. Il s'agit de l'attaque la plus sanglante survenue dans le pays depuis le début de la menace djihadiste. C'était pourtant l'une « des plus fortes et des plus militarisées » positions du pays, regrette le colonel Faizou Gomina, Chef d'état-major de la garde nationale, qui reconnaît : « Nous avons reçu un coup très dur. » Les soldats disparus appartenaient aux effectifs de l'opération Mirador, dispositif anti-terrorisme, créé en février 2022 et comptant environ 3 000 hommes. Cette attaque a fait réagir le chef d'état-major des Forces armées béninoises (FAB), le général Fructueux Gbaguidi qui a convié toute la hiérarchie militaire à un conseil militaire extraordinaire.

L'émotion s'est aussi fait ressentir du côté de l'opposition. C'est le cas du parti Les Démocrates (LD), qui a déploré une « tragédie nationale de grande ampleur ». La formation politique en a tout de même profité pour lancer un appel. « Nous (...) sommes dans une sous-région et ces hommes sans foi ni loi qui viennent frapper parfois sur notre territoire, frappent du côté béninois et se réfugient dans les autres pays qui nous entourent.

Donc pour nous, s'il n'y a pas de coopération militaire (...) cette lutte contre cette nébuleuse sera très difficile », a déclaré Guy Mitokpè, porte-parole du parti. L'Église catholique – par la voix de ses évêques - , a formulé sa compassion à la nation et aux familles endeuillées. Puis, c'est la CEDEAO qui, dans un communiqué, a condamné l'attaque, tout en exprimant sa solidarité au peuple béninois. Une autre preuve de l'émotion suscitée, est que la Confédération syndicale des travailleurs du Bénin (CSTB) a annoncé la tenue d'une manifestation pour réclamer, dit-elle, le retrait des forces militaires françaises du pays, perçues comme aggravant la menace terroriste. La manifestation a finalement été interdite. Ainsi, lors d'une séance au Parlement, des députés du parti LD ont expressément demandé au gouvernement, une sortie claire sur la question de la présence militaire française. Pour l'instant, le gouvernement a, plusieurs fois rejeté cette information comme mensongère. Dernière dénégation en date : le porte-parole du gouvernement, Wilfried Houngbadji, a estimé que ces rumeurs relèvent « de l'irresponsabilité et d'un défaut de patriotisme », en plus de « faire le jeu de l'ennemi. ».

Nouveaux dés jetés en vue de la présidentielle 2026

Dans une vidéo de dix minutes, publiée sur ses réseaux sociaux, l'activiste panafricaniste Kémi Séba a annoncé son intention de se présenter pour la présidentielle de 2026. « Après des années de réflexion, j'ai décidé d'accepter vos demandes incessantes visant à me pousser à être candidat à la présidence du Bénin », a-t-il déclaré. Avant de poursuivre, « le Bénin connaît une crise sociale sans précédent (...) qui favorise les plus riches pendant que la quasi-totalité du peuple vit dans des conditions qui dépassent l'entendement », a-t-il justifié, en accusant le président Talon de mauvaise gouvernance et de « persécution » envers ses opposants politiques.

Dans une requête adressée le 24 janvier à la Cour constitutionnelle, Christian Lagnidé, ex-ministre de Talon, a remis sur la table, des questions qu'il estime « d'une importance capitale pour la stabilité et l'avenir » du pays. Dans sa note, il pose deux questions principales : « Sommes-nous réellement dans une nouvelle République depuis 2019 ? Le Président Patrice Talon peut-il, dans tous les cas, être candidat à l'élection présidentielle de 2026 ? ». Il n'en fallait pas plus pour lancer une polémique, alors que l'on croyait clos le débat sur l'impossibilité pour Talon de briguer un troisième mandat. Pendant que ce recours est train d'être examiné, cinq juristes ont déposé un recours en inconstitutionnalité contre la requête, qu'ils estiment dénuée de tout fondement.

Lourdes peines pour Boko et Homéky

20 ans de prison, 60 milliards de francs CFA de dommages et intérêts ainsi que 4,5 milliards de francs CFA d'amende.

C'est la peine finalement prononcée par la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) contre l'homme d'affaires Olivier Boko et l'ancien ministre des Sports Oswald Homeky. Les deux anciens proches du président Talon ont été reconnus coupables de « complot contre l'autorité de l'État, corruption d'agent public, et faux certificat. » De même, Rock Nieri, beau-frère d'Olivier Boko - actuellement en fuite - a été également condamné.

Par ailleurs, l'ancien président du Parti du renouveau démocratique (PRD) a profité de la réception des vœux du nouvel An, de quelques briscards de son parti, pour s'exprimer sur la situation politique du pays. L'ex-président de l'Assemblée nationale l'a jugé inquiétante. « Nous ne voulions pas que des Béninois soient en prison pour des délits d'opinion. (...) Ma conviction forte, c'est que les prisonniers politiques, il faut les sortir. Ma conviction forte, c'est que ceux qui sont en exil, il faut qu'ils reviennent. C'est comme ça que nous avons fait la Conférence nationale », a-t-il plaidé.

BURKINA FASO

Tourner le dos à la CEDEAO et faire face aux urgences sécuritaires ?

Le Burkina Faso, à l'instar de ses deux partenaires malien et nigérien, s'est finalement retiré de la CEDEAO comme prévu. Effective le 29 janvier dernier, cet acte aura des conséquences à court et moyen terme sur le pays et la région en général. Néanmoins, pour l'heure, les citoyens de l'espace pourront toujours utiliser les pièces administratives de la CEDEAO, ce qui est une bonne nouvelle pour la libre circulation des personnes et des biens. Du côté des pays de l'AES, le passeport fédéral devait être mis en circulation le 29 janvier comme annoncé par le Général Goïta. Ce document a acté le divorce qui semble être bien accueilli par les populations dont au Burkina Faso où ont eu lieu des manifestations de soutien. En effet, rassemblés à Ouagadougou, des milliers de personnes célèbrent la sortie de leur pays au sein de la CEDEAO. Le 28 janvier, en présence des autorités de la transition, les manifestants ont porté fièrement des pancartes où on peut lire des slogans comme "A bas la CEDEAO", "A bas la France", ou encore "Vive l'AES". Le chef de la diplomatie burkinabè Karamoko Traoré a, pour sa part, profité de l'occasion pour rappeler que l'AES a été créée pour être "Une réponse qui veut aller vers un espace réel des peuples, vers un espace réel d'intégration économique, de solidarité et de fraternité. En prenant cette mesure, nos trois Chefs d'État ont pris la mesure juste". Rappelons que ces pays quittent la CEDEAO mais demeurent dans l'UEMOA. Est-ce pour parer aux conséquences économiques ?

Pendant ce temps, au plan international, le discours d'Emmanuel Macron a marqué l'actualité du mois de janvier au Sahel. Le président français avait fait savoir que "les présidents africains ont oublié" de dire « merci » à la France, ce qui a suscité de vives réactions de la part de ses homologues dont le chef de la Transition burkinabè. En effet, le capitaine Traoré a clamé haut et fort que son homologue français a insulté tous les africains à travers sa déclaration. Pendant ce temps, le Premier ministre nouvellement élu poursuit ses chantiers sur les volets sécuritaire et l'économique comme annoncé décembre dernier. Rimalba Jean Emmanuel Ouédraogo s'est fixé comme objectif d'"Intensifier la guerre contre le terrorisme tout en ouvrant les grands chantiers du développement".

Au plan sécuritaire, le calme est loin d'être revenu dans le pays, si on se réfère aux derniers développements. En effet, le 2 janvier dernier, une attaque "terroriste" a provoqué d'importantes pertes en vie humaines, faisant ainsi un bilan de cinq supplétifs civils de l'armée près de la frontière avec le Ghana et le Togo d'après des sources sécuritaires. Ces supplétifs étaient composés de volontaires pour la défense de la patrie, structure créée pour assister l'armée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme qui gagne du terrain.

Ces dernières années, le pays a subi de lourdes pertes en vies humaines à cause du terrorisme dont 60% des décès y afférents se sont produits en Afrique subsaharienne (ONU). A en croire la vice-secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies lors de l'Assemblée générale tenue le 21 janvier dernier, le Burkina Faso caracole en tête comme premier pays en termes de morts d'hommes dues aux attaques terroristes. Selon elle, les données font état d'une "une augmentation stupéfiante de 68 %". Il s'avère donc impératif de renverser cette tendance pour atteindre l'objectif de reconquérir le territoire.

Au même moment, le Burkina Faso continue toujours de mener le combat contre les djihadistes au prix de pertes matérielles et humaines inestimables. Ainsi, des opérations militaires ont permis de repousser des terroristes au Nord du pays avec la récupération d'un important matériel de guerre. Cet acte est l'aboutissement d'une série de descentes musclées sur le terrain dans le but d'éradiquer la menace terroriste et maintenir la paix dans certaines zones "rouges" du pays. Un autre acte important est la création de trois nouveaux Bataillons d'intervention rapide (BIR) au Nord et à l'est du pays pour intensifier la lutte contre le terrorisme dans ces zones. A côté de cette mesure phare, il y a lieu de souligner la participation effective à la création de l'armée de l'AES composée de 5000 hommes en vue de mieux faire face ensemble à la menace surtout dans le Liptako-Gourma.

CAMEROUN

La présidentielle de 2025, point focal de toutes les attentions

Paul Biya sera-t-il candidat à la présidentielle d'octobre 2025 ? Au Cameroun, le brouillard autour de cette interrogation reste intact, ravivant ainsi les débats au sein de l'opinion publique et de la classe politique. Cette fièvre s'est d'abord fait sentir dans la communauté catholique du pays. En effet, Monseigneur Kleda, archevêque de Douala, avait qualifié une possible candidature de Biya de pas « réaliste ». Puis par la suite, ses homologues de Ngaoundere et de Yagoua, dans l'Extrême-Nord, lui ont emboîté le pas. Ce faisant, les autorités ont dans la foulée, tenté de faire redescendre la fièvre. C'est visiblement la raison pour laquelle le ministre de l'Administration territoriale Paul Atanga Nji a rencontré le représentant du Vatican, Monseigneur José Avelino Bettencourt. Si le ministre a déclaré que les relations entre Yaoundé et le Vatican sont « excellentes », le ministre de la Communication René-Emmanuel Sadi a, lui, affirmé qu'« il n'existe aucun conflit entre le gouvernement et les confessions religieuses. » Au terme de son séminaire annuel tenu le 11 janvier, la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (Cenc) a dans un message, déploré « la crise économique et la situation particulièrement préoccupante du pays », dans lequel les Camerounais sont « contraints de vivre avec la corruption et de l'accepter comme une réalité quotidienne, renforçant ainsi ce fléau. »

Dans un communiqué de presse tenu le 9 janvier, l'opposant Maurice Kanto a une fois de plus vivement fustigé le processus électoral. Selon lui, les irrégularités de l'Elecam (l'organisme en charge des élections) qu'il dénonce, constituent un « manquement grave à la loi est de nature à compromettre la participation de nombreux Camerounais au scrutin présidentiel attendu. »

De son côté, le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais) s'est rapidement mis en cheval de bataille. Le parti au pouvoir a sans surprise dénoncé ce qu'il considère comme une campagne de « discrédit du gouvernement » et de « dénigrement » à l'endroit de son « candidat naturel » : Paul Biya. Parallèlement, le Conseil des chefs traditionnels au Cameroun - regroupant trois cents autorités traditionnelles du pays - a, au terme d'un congrès le 27 janvier, formulé son « soutien ferme et définitif » à la candidature de Biya. Plus tôt dans le mois, le 10 janvier, le président Biya et Toïmano Ndam Njoya, présidente de l'UDC (parti politique d'opposition) se sont entretenus au palais présidentiel, au sujet de la présidentielle. « Nous avons pu porter à la haute attention du président (...) la grande préoccupation de l'heure des principaux acteurs du processus électoral, à savoir un système électoral accepté, partagé par tous, garant du jeu démocratique, crédible, juste, équitable, transparent et pacifique », a-t-elle indiqué, au terme de l'échange.

Temps difficiles pour les défenseurs des droits humains

Dans la nuit du 18 au 19 janvier, les locaux de l'ONG Nouveaux droits de l'homme – très active dans la défense des droits de l'homme - ont été cambriolés. Unités centrales de tous les postes d'ordinateurs, des disques durs et des clés USB ont été emportées par les cambrioleurs. « Cela crée une situation de traumatisme.

Depuis des mois, nous sommes confrontés à une recrudescence de menaces et d'intimidations en raison de nos prises de position sur les libertés publiques au Cameroun », a déploré la directrice, Cyrille Rolande Bechon.

Quelques jours avant, c'était la convocation le 14 janvier de la présidente du Conseil d'administration du Réseau des défenseurs des droits humains d'Afrique centrale (Redhac), maître Alice Nkom à la gendarmerie nationale, qui faisait polémique. En effet, la figure de la société civile connue pour son combat pour les droits des personnes LGBT est visée par une dénonciation de l'ONG Observatoire du développement sociétal (ODS) pour « atteinte à sûreté de l'État » et « financement du terrorisme ».

Ceci, en raison d'un forum sur la paix et la transition organisé et auquel elle a participé il y a cinq ans en Allemagne. Dans une lettre adressée au commissaire du gouvernement du tribunal militaire de Yaoundé, deux avocats ont estimé que ces accusations étaient « fantaisistes ».

Enfin, une semaine après avoir été remis au président Emmanuel Macron, le rapport de la commission sur le rôle de la France dans la répression des mouvements indépendantistes au Cameroun, a été également remis le 28 janvier, au président Paul Biya. Pendant deux ans, quatorze chercheurs (historiens français et camerounais) ont travaillé à débroussailler l'histoire de cette période sombre et enfouie de l'histoire franco-camerounaise. Les conclusions du rapport de 1000 pages sont limpides : la France a bel et bien mené de 1945 à 1971, une sanglante guerre contre les indépendantistes camerounais, autrefois opposés à l'ex empire colonial.

CÔTE D'IVOIRE

Course pour la prochaine présidentielle et rétrocession des bases françaises

En Côte d'Ivoire, la candidature de l'actuel président continue de semer la polémique. En effet, Alassane Ouattara continue toujours de maintenir le flou autour de sa participation aux prochaines joutes électorales. A neuf mois de la présidentielle, il est encore dans une position de pendule; le 9 janvier dernier, il a affirmé n'avoir pas encore pris de décision à propos de sa candidature. Néanmoins, il a déclaré, ce 9 janvier 2025, être « désireux de continuer de servir » son pays, tout en assurant ne pas avoir pris de décision au sujet de sa candidature à un quatrième mandat à la présidentielle d'octobre 2025. En tout cas, pour ses souteneurs, il n'y a pas de plan B. Le seul plan qui vaille, c'est le plan A comme Alassane.

De son côté, Guillaume Soro va-t-il se présenter à ces élections d'octobre 2025 ? Sa candidature demeure cette équation à plusieurs inconnues à résoudre vu que l'ancien chef rebelle est toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt international et doit bénéficier d'une amnistie pour se présenter. Rappelons qu'il avait annoncé sa candidature à travers un meeting online car contraint par les liens de l'exil. Son rêve de présider aux destinées du pays est de plus en plus brisé si on sait que les chances pour que Alassane Ouattara lui accorde l'amnistie sont très réduites. Pendant ce temps, la cour d'appel a confirmé le 15 janvier dernier la condamnation à deux ans de prison ferme de deux de ses lieutenants.

Il s'agit de deux cadres de son mouvement, Générations et peuples solidaires (GPS) arrêtés pour « maintien illégal d'un parti politique » et « atteinte à l'ordre public ».

Parallèlement, le cas de Laurent Gbagbo a également attiré l'attention de l'opinion publique. Il a été gracié par l'autorité publique, ce qui n'efface pas les lourdes charges qui pèsent sur lui, l'empêchant ainsi d'être réintégré sur listes électorales. Le même sort est réservé à Charles Blé Goudé qui a toujours l'épée de Damoclès de Dame Justice sur sa tête, l'empêchant de participer à la prochaine présidentielle. Également, le duel fratricide des héritiers d'Houphouët est toujours à l'ordre du jour. En effet, Billon maintient toujours sa candidature "rebelle" contre la décision du parti d'investir l'homme d'affaires Tidjane Thiam. Pour régler ces lancinants problèmes autour de l'enjeu électoral, des voix s'élèvent pour réclamer un dialogue entre les parties prenantes. De son côté, le gouvernement semble ne pas adhérer à cette proposition puisque selon les autorités, toutes ces questions ont déjà été débattues lors des précédents dialogues nationaux. Le 8 janvier dernier, le porte-parole du gouvernement a tenu à préciser que les éditions précédentes "ont permis de passer en revue toutes les préoccupations".

Au registre diplomatique, les tensions diplomatiques avec le Burkina Faso continuent toujours de défrayer la chronique. Les diplomates rappelés par le capitaine Traoré ont finalement quitté Abidjan, ce qui aggrave davantage la situation. Cet acte fort posé par les dirigeants des deux pays, complexifie davantage leurs relations bilatérales. Pour rappel, ces conflits ont toujours existé entre ces deux Etats du temps d'Houphouët et Sankara.

Sous un autre registre, le début de l'année 2025 marque un tournant décisif dans la coopération sécuritaire entre Paris et Abidjan. Comment analyser cette situation si on sait que la Côte d'Ivoire était jadis un allié sûr de l'ancien colonisateur ? Il est à noter que les français ne partent pas complètement de la Côte d'Ivoire vu que la France envisage non pas un retrait total mais une réduction de sa présence armée, faisant passer le nombre de soldats dans le pays de 2.200 à 600 dans le cadre de ce qu'elle appelle le "redéploiement" de son dispositif militaire.

GUINÉE

Expectative sur le retour à l'ordre constitutionnel ?

En Guinée, le délai accordé aux partis politiques pour leur réorganisation a expiré ce fin janvier. Dans un rapport publié en Octobre 2024, le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, après avoir évalué 211 partis politiques pour « assainir l'échiquier politique du pays », en avait dissout 53 partis et placé une centaine « sous observation », leur accordant trois mois pour se conformer à la loi. Cette mesure a poussé les partis politiques concernés à se mettre en règle à l'image du Bloc Libéral (BL). De son côté, l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) a officiellement convoqué un Congrès national extraordinaire à Conakry en avril 2025, car le rapport des autorités lui reprochait de n'avoir pas renouvelé ses instances depuis un certain temps. Cependant, le Rassemblement du peuple Guinéen (RPG), tarde à se conformer aux exigences de l'autorité ministérielle. Le porte-parole du parti, interrogé sur les mesures à prendre après le rapport du Ministère, affirme que les « informations demandées par les autorités ont été fournies par le RPG ». S'agissant du Congrès, le délégué soutient qu'il « relève exclusivement du parti ».

Ces mesures prises par les autorités de la transition, en Guinée, pour rationaliser les partis politiques, sont perçues par beaucoup d'acteurs comme un coup de pression qui revêt plusieurs formes sur les acteurs de la scène politique et les défenseurs des droits de l'homme, en prélude des élections générales à venir.

D'ailleurs, ces restrictions visant la classe politique, les médias et la société civile, sont dénoncées dans un rapport des Nations Unis. Le rapport fait état d'un « effritement grandissant et inquiétant de la cohésion sociale en Guinée », d'une « détérioration de l'espace démocratique et un rétrécissement de l'espace civique et de l'État de droit ». Les experts de l'ONU ont aussi soulevé des préoccupations concernant « le manque de clarté sur le calendrier de retour à l'ordre constitutionnel », « l'absence de consensus autour de la nouvelle Constitution » et la « participation potentielle des dirigeants de la transition à une future élection présidentielle ».

Concernant les élections et particulièrement l'élection présidentielle, c'est le flou absolu. Alors que la période de transition négociée avec la communauté internationale, au lendemain du coup d'État de 2021 est arrivée à terme le 31 décembre passé, les dates avancées pour le retour à l'ordre constitutionnel se multiplient et se contredisent. Lors de son discours de Nouvel An, le Président de la transition avait déclaré que « l'année 2025, sera une année électorale cruciale pour parachever le retour à l'ordre constitutionnel » et « une date pour un référendum pour l'adoption d'une nouvelle Constitution serait annoncée dans les trois prochains mois ».

Cette date annoncée est contredite par le porte-parole du gouvernement, qui à son tour, annonce la tenue du référendum constitutionnel « à la fin du premier semestre de l'année » avant de renchérir devant la presse « qu'il serait impossible de réaliser toutes les élections en 2025 », alors que le Ministre des Affaires Étrangères assurait en fin d'année que « toutes les élections se tiendraient en cette année ».

MAURITANIE

Entre renforcement de la sécurité et densification de la diplomatie

?

Dans le but de renforcer la sécurité nationale, la Mauritanie a nommé un nouveau conseiller à la sécurité en la personne du Général Abdellahi Ebou Medienne, au niveau de la primature qui en a fait l'annonce le jeudi 16 janvier. Il aura comme mission de conseiller le bureau du premier ministre sur les questions sécuritaires, mais également de lutte anti-terroriste. Cette nomination arrive dans une période où la question sécuritaire est cruciale, notamment avec l'exploitation avec le Sénégal, de leur gisement de gaz commun.

En effet, les deux pays ont franchi une étape importante vers la commercialisation prochaine du produit issu de l'exploitation commune du gaz avec notamment l'ouverture du premier puits de leur gisement marin. Ceci, dans le cadre du projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA), qui a été mis en œuvre en collaboration avec le géant britannique BP, l'américain Kosmos Energy, la Société Mauritanienne de l'Hydrocarbure (SMH) et Petrosen du Sénégal. « Les ministères chargés de l'énergie en Mauritanie et au Sénégal, Petrosen et la Société mauritanienne des hydrocarbures [deux entreprises publiques sénégalaise et mauritanienne] annoncent avec fierté l'ouverture officielle du premier puits du gisement GTA », ont-ils annoncé dans un communiqué. Cette exploitation devrait entraîner la production dès 2025, de près de 2,5 millions de tonnes de gaz liquéfié chaque année.

De la même manière, la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), détenue à 78,35% par l'État Mauritanien, bat son record de production annuelle en passant de 14 millions de tonnes de fer en 2023 à 14,3 millions en 2024. Par la même occasion, le pays mise sur l'hydrogène pour réduire les effets sur l'environnement et faire doubler la production de fer de la Mauritanie d'ici 2031.

Par ailleurs, la Mauritanie renforce ses relations avec le Qatar dans le domaine de la formation professionnelle mais aussi sur le plan économique. C'est ainsi qu'un partenariat allant dans le sens de l'accompagnement du gouvernement mauritanien, tant sur le plan de la formation professionnelle que de l'autonomisation économique, a été signé. Cet accord de partenariat a été signé par M. Emadi Ould Taleb, Secrétaire du ministre mauritanien de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers et le Superviseur général du bureau de Qatar Charity en Mauritanie, M. Turki Mohamed Turki Al Turki Al Subaie. Les deux secteurs susmentionnés en seront d'autant plus renforcés avec un encadrement juridique qui va régir et régler ce partenariat.

Du côté du Parlement, le premier ministre mauritanien faisait face aux députés de l'Assemblée nationale sur les problèmes financiers des sociétés nationales d'eau et d'électricité qui enregistrent des impayés de factures d'eau et d'électricité à plus de 57%.

Cette situation est justifiée selon le Premier Ministre par une corruption qui peut ralentir le développement du pays surtout les infrastructures de base. Il dénonce, par la même occasion, une culture mauritanienne complaisante surtout à l'égard des obligations financières et suggère, à cet effet, un peu plus de rigueur pour faire face à une corruption qui gangrène le pays et freine son développement.

Le Parlement mauritanien a, par ailleurs, voté deux projets de lois. Il s'agit d'abord du "projet de loi n° 001-25, qui modifie certaines dispositions de l'ordonnance n° 024-91 du 25 juillet 1991 relative aux partis politiques, qui marque une étape importante dans l'adaptation du cadre juridique à la réalité politique actuelle". Ce projet de loi entre en droite ligne avec la volonté du Président mauritanien d'instaurer le dialogue dans le pays. Ensuite vient le projet de loi "n° 002-25, qui abroge et remplace certaines dispositions du code de l'état civil de 2011", qui vient à un moment où de nombreuses lacunes ont été constatées surtout dans le domaine administratif.

Parmi ces lacunes, on peut citer l'enregistrement des naissances hors délai, la modification des données de l'état civil, lesquelles nécessitent une adaptation au numérique pour plus de transparence et de facilité dans les procédures administratives. Ces initiatives n'ont pas manqué d'être saluées par les députés qui ont soulevé des craintes notamment sur la dissolution de certains partis politiques ou sur de potentiels abus sur les modifications des fichiers d'état civil.

MALI

Multiplication des attaques malgré les efforts antiterroristes des autorités

Dans sa volonté de lutter contre le terrorisme qui a plongé le Mali dans une crise sécuritaire depuis plus d'une décennie et de renforcer la stabilité, le gouvernement de transition, par le biais du Général de Division Daoud Aly Mohamedine, ministre de la sécurité, a remis le 10 janvier un important lot de moyens roulant à la Gendarmerie nationale. Cette action n'est que la première d'une longue série à l'initiative du gouvernement allant dans le sens de restaurer la confiance chez les populations.

Après les suspicions sur son implication dans des exactions contre les populations civiles à Ménaka et Gao, les forces armées maliennes (FAMa) ont finalement arrêté Mahamad Ould Erkehile, alias Abou Rakia, un des hauts responsables du groupe État Islamique au Grand Sahara (EIGS). Pour rappel, l'État Islamique au Sahel (EIS) est la nouvelle appellation du groupe EIGS suite aux massacres des populations civiles de Ménaka en mars 2022. Cette arrestation survient dans un contexte d'intensification des opérations antiterroristes de l'armée malienne.. D'après les investigations, il y aurait un lien entre Ould Erkehile et d'autres figures du terrorisme régional, comme Ossama Madalo, Abou Houzeifa, ou encore Adnan Walid Alsarahaoui fondateur du groupe ainsi que son lieutenant Abdel Hakim Alsarahaoui et Rhissa Alsarahaoui.

Par ailleurs, dans le centre du Mali un massacre de civiles a entraîné la mort de huit civiles. Selon le Front de Libération de l'Azawad (FLA), l'armée malienne et ses partenaires russes du groupe Wagner seraient à l'origine de ce massacre. L'armée malienne et les mercenaires russes auraient tiré sur un groupe de maliens se rendant dans un camp de réfugiés en Mauritanie, selon la déclaration à l'AFP d'un élu local sous couvert de l'anonymat. Ils seraient tous morts et enterrés dans une fosse commune selon un des parents des victimes.

Pendant ce temps, cinq combattants du FLA se seraient rendus avec véhicules et munitions aux autorités de Tombouctou, précisément au commandement de la 5ème région militaire du pays. Le Colonel Bassirou Niangado a d'ailleurs salué "l'initiative des frères égarés qui ont décidé de regagner la République". La version du FLA est toute autre. En effet, selon le groupe séparatiste, il s'agirait de véhicules et de munitions volés par des malfaiteurs lors d'une permission. Le FLA soutient qu'il s'agit d'une "manœuvre orchestrée" par l'armée malienne et la "junte de Bamako" contre une compensation financière. "Depuis la reprise de la guerre [...] en 2023, jamais un véhicule et son armement appartenant à nos Mouvements n'a été pris par les FAMAs ni leurs alliés mercenaires de

Wagner “, précise le porte-parole du FLA. Toujours est-il que l’armée malienne, depuis la reprise de Kidal en 2023, poursuit les opérations contre les mouvements séparatistes pour assurer la sécurité des maliens sur leur propre territoire. La poursuite des opérations de sécurisation est plus qu’urgente pour Mali dans le sens où les attaques n’arrêtent pas de se multiplier pour autant.

Un nouvel élan diplomatique au Mali ?

Dans la poursuite des relations avec les autres pays de la région, Son Excellence le Général d’armée Assimi Goïta a reçu son homologue Son Excellence le Général Abdel Fattah AL-BURHAN, Président du Conseil Souverain de Transition du Soudan. Ce dernier a effectué une visite d’amitié et de travail et a d’ailleurs été invité au Palais de Koulouba pour une journée d’activités par le Général d’armée Assimi Goïta, Président de la transition malienne.

Les passeports des ressortissants des pays de l’AES ont été mis en circulation le 29 janvier au Mali, au Niger et au Burkina Faso afin de faciliter la libre circulation des ressortissants des trois pays. L’annonce a été faite par le Général d’armée Assimi Goïta qui préside la Confédération des États du Sahel (AES). Même si les anciens passeports sont valables jusqu’à leur date d’expiration, “les citoyens de la Confédération détenteurs des anciens passeports arborant le logo de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (Cedeao) en cours de validité peuvent les faire remplacer par des nouveaux passeports de l’AES conformément aux règles en la matière”.

Maintenant que les passeports sont mis en circulation, le gouvernement de transition doit faire face, aux alliés de celui qu’on pourrait qualifier d’absent le plus présent du Mali à savoir, l’imam Mahmoud Dicko réfugié en Algérie. En effet, conformément à sa doctrine de non-ingérence, l’Algérie semble plus que jamais consciente que les questions de sécurité nationale dépendent de la situation sécuritaire au Sahel. Le fait d’accueillir l’imam Dicko peut être vu comme le signe que l’Algérie a toujours été un acteur de paix au Sahel. Un expert en Relations internationales considère que “l’Algérie a toujours été un acteur de paix au Sahel, et l’hospitalité accordée à Mahmoud Dicko s’inscrit dans une volonté d’accompagner une solution politique inclusive au Mali”. De ce fait, l’imam continue d’avoir de l’influence au Mali grâce à ses inconditionnels qui sont des leaders religieux influents ou des mouvements populaires maliens qui portent le combat de Mahmoud Dicko à travers des critiques qu’ils jugent constructives de la gouvernance actuelle du Mali.

NIGER

Rupture d'avec la CEDEAO et persistance des défis sécuritaires

L'actualité nigérienne au mois de janvier 2025 a été marquée par le départ du pays de l'espace CEDEAO avec le Mali et le Burkina Faso. A partir du 29 janvier, ces trois pays ne sont plus officiellement membres de l'espace communautaire commun ; ce qui est de nature à acter leur ancrage dans l'AES. Cette décision a été bien accueillie par les populations nigériennes si bien que des milliers de personnes ont manifesté à Niamey pour célébrer la sortie du Niger de la CEDEAO. Rassemblés à la mythique "Place de la concertation" devant l'Assemblée nationale, les manifestants ont tenu à apporter leur soutien à la junte à propos de la décision historique.

Pendant ce temps, le 11 janvier dernier, la presse fait état d'un enlèvement d'une Autrichienne de 73 ans vivant dans la cité saharienne d'Agadez. Selon plusieurs sources, elle subissait des menaces depuis quelque temps de la part d'individus non identifiés. Ainsi, des individus armés ont infiltré son domicile et l'ont cueillie avant de disparaître avec elle d'après des témoignages. Beaucoup d'observateurs ont accusé le JNIM qui sévit dans cette zone avec le même mode opératoire. L'organisation terroriste a, pour sa part, tenu à démentir ces accusations à travers un communiqué rendu public. En effet, la branche affiliée à Al-Qaïda nie avoir joué un rôle dans le kidnapping de Eva

Gretzmacher, actrice humanitaire et défenseuse des droits humains depuis 30 ans. Les recherches sont toujours en cours pour la retrouver et les soutiens se multiplient.

De manière générale, la situation sécuritaire est de plus en plus inquiétante surtout au nord du pays, de même que les droits et libertés des citoyens. Le 18 janvier dernier, le rédacteur en chef de la chaîne privée Canal 3 a été interpellé et placé en garde à vue pour « violation des règles d'éthique et de déontologie ». Le Ministère de la communication a décidé de suspendre la chaîne qui a diffusé des informations sur les performances de l'actuel gouvernement. Cette suspension a été dénoncée par la société civile et des ONGs comme Reporter Sans Frontières qui y voient une décision abusive et demande à l'actuel régime de lever les sanctions.

Sur le volet diplomatique, la situation ne semble pas au beau fixe. Au début de ce mois, les tensions entre le Bénin et le Niger se sont aggravées avec les déclarations tonitruantes du Général Tiani accusant son homologue béninois de servir de base arrière à des terroristes et de vouloir « déstabiliser » son pays. Depuis ces événements, les entrées et sorties du pays sont de plus en plus filtrées en vue de renforcer davantage la sécurité. Ainsi, de nouvelles règles ont été édictées avec l'adoption de l'ordonnance rendue publique le 13 janvier 2025 qui a

été adoptée par le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie qui encadre les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers au Niger. D'ailleurs, au sujet des flux migratoires, plus de 600 migrants ont été expulsés de la Libye vers le Niger dans la nuit du 3 au 4 janvier par les forces libyennes. Cette situation vient empirer la crise migratoire et inquiète davantage les populations et les autorités quant au sort à réserver à ces migrants de retour.

Le 6 janvier, le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie a signé un décret portant déchéance provisoire de la nationalité de deux personnes pour diverses infractions prévues et sanctionnées par la loi. Il s'agit de personnes qui sont soupçonnées de "mener des activités susceptibles de perturber la paix et la sécurité publique, de production et diffusion de données de nature à troubler l'ordre public, de propos à caractère raciste, régionaliste, ethnique, religieux et xénophobe".

NIGERIA

Entre résurgence du front Nord-Est et fragilités sécuritaires

Le début de l'année 2025 est marqué par une recrudescence des attaques terroristes qui ont fait de nombreuses victimes au Nigeria. En effet, le 4 janvier 2025, une attaque a été menée par le groupe terroriste de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) contre une base militaire située dans l'État de Borno, au nord-est du pays. Cette offensive a coûté la vie à huit soldats. L'attaque a spécifiquement visé la base militaire de Sabron Gari, à Damboa, qui a été incendiée, avec des véhicules détruits. Les assaillants, circulant en moto et en camions armés, ont mis la main sur d'importantes réserves d'armes et de munitions. L'intervention de l'armée, appuyée par des avions de chasse déployés depuis Maiduguri, la capitale régionale, a permis de neutraliser 34 terroristes et de récupérer 24 fusils AK-47 ainsi que plusieurs cartouches et munitions. Le président Bola Tinubu a salué cette intervention et a exhorté l'armée à adopter une « posture proactive » en menant une guerre sans relâche contre les groupes terroristes et les bandits.

Suite à cette attaque, le 24 janvier, l'armée a lancé une offensive terrestre contre l'ISWAP dans une zone frontalière entre les États de Borno et de Yobe. Au cours de cette opération, un attentat-suicide s'est produit, causant la mort de 27 soldats. Selon les témoignages d'un officier sous couvert d'anonymat, l'attaque est survenue vers 21h30, en pleine nuit. Les militaires, pris par surprise, n'auraient pas

eu le temps de réagir lorsqu'un kamikaze, dissimulé sous un épais feuillage et muni d'explosifs, s'est jeté sur leur convoi.

La montée en puissance des attaques terroristes dans le nord-est du Nigeria illustre la gravité de la crise sécuritaire qui y sévit. Depuis la scission entre Boko Haram et l'ISWAP en 2016, une lutte acharnée pour le contrôle de la région a donné lieu à de nombreuses attaques meurtrières revendiquées par l'un ou l'autre de ces groupes. D'après les statistiques, ce conflit a déjà entraîné la mort de 40 000 personnes et déplacé environ 2 millions d'habitants en l'espace de quinze ans.

L'armée nigériane, malgré ses efforts, est régulièrement critiquée par les populations locales, qui dénoncent la répétition d'erreurs tactiques. De plus, le 11 janvier 2025, dans l'État de Zamfara, une frappe erronée de l'armée a causé la mort d'au moins 16 membres d'un groupe d'autodéfense local. De telles erreurs renforcent la méfiance des habitants du Nord, déjà confrontés aux pillages, aux enlèvements et aux exactions perpétrées par les groupes armés. La Coalition des groupes du Nord (CNG), représentée par Jamilu Aliyu, décrit une situation dramatique en ces termes : « Si ces populations ne sont pas tuées par les frappes de l'armée, elles sont tuées par les bandits. Et si ces derniers ne les tuent pas, elles finissent par être kidnappées. »

L'insécurité persistante dans le nord-est du Nigeria met en lumière les conditions de vie extrêmement difficiles des populations locales. D'ailleurs, le 12 janvier, des membres de l'ISWAP ont rassemblé des dizaines d'agriculteurs dans la localité de Dumba, située sur les rives du lac Tchad, et les ont exécutés. Selon le Commissaire à l'information de l'État de Borno, Usman Tar, « les premières conclusions indiquent qu'environ 40 fermiers ont été tués ». Toutefois, Babakura Kolo, responsable d'une milice anti-djihadiste locale, estime que ce bilan est largement sous-évalué. Il explique que les terroristes de l'ISWAP ont voulu punir les fermiers pour avoir versé de l'argent à Boko Haram afin de pouvoir cultiver leurs terres. Cette situation met en évidence la lutte pour le contrôle du lac Tchad, une zone stratégique à la frontière du Niger et du Cameroun, utilisée comme sanctuaire par ces groupes pour lancer leurs offensives.

Dans ce contexte, la prolifération des groupes terroristes et des bandes criminelles continue de menacer la stabilité de la région. Le 23 janvier 2025, la justice nigériane a officiellement déclaré illégales les activités de la secte Lakurawa et d'autres groupes similaires sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans le Nord-Ouest et le Centre-Nord. La loi sur la prévention du terrorisme permettra désormais de sanctionner plus sévèrement, non seulement, les membres de ces groupes, mais aussi leurs informateurs et toute personne leur apportant un soutien logistique.

Enfin, la crise sécuritaire au Nigeria est multiscalaire, avec des implications politiques et économiques. Ainsi, le 18 janvier, dans l'État du Niger, un camion-citerne transportant du carburant a explosé, provoquant la mort de 98 personnes. Ce véhicule, transportant 60 000 litres d'essence, s'est renversé à la jonction de Dikko, entre Abuja et Kaduna. En tentant de transvaser le carburant dans un autre camion-citerne, le liquide a pris feu au contact d'un groupe électrogène, provoquant la mort de dizaines de personnes, dont certaines s'étaient précipitées pour récupérer l'essence répandue au sol. La crise économique actuelle, marquée par la hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires, accentue la précarité des populations au point de les exposer à de tels drames. En 2020, la Commission fédérale de la sécurité routière a recensé plus de 1 500 accidents impliquant des camions-citernes, faisant 535 victimes. Face à cette situation, des stratégies efficaces doivent être mises en place pour lutter contre ces fléaux et améliorer durablement les conditions de vie des nigériens.

SENEGAL

De la réorganisation à l'intensification des relations diplomatiques ?

Après le retrait annoncé des troupes françaises présentes au Sénégal, les civiles sénégalais s'interrogent sur leurs conditions de licenciement et de remplacement. C'est en tous cas le message qu'ils ont voulu faire passer le 15 janvier lors d'une rencontre publique. Lors de cette rencontre, employés et sous-traitants de l'armée française basée au Sénégal ont demandé "de mettre l'humain au cœur des négociations par l'élaboration d'un plan social meilleur que celui de 2011". D'autant plus que, par le passé, il est arrivé que des centaines d'employés aient perdu leur emploi sans aucun plan de réorganisation de la part de l'armée française. Le secrétaire général du Syndicat du personnel des éléments français au Sénégal (EFS) Djibril Ndiaye, après avoir exprimé ses attentes par rapport à l'État sénégalais, notamment sur la réinsertion dudit personnel, plaide pour "un départ apaisé et progressif, tout en gardant une nouvelle forme de coopération dans l'intérêt des deux pays".

Cet appel à l'apaisement ne semble pas avoir été compris par le Sénégal et le Tchad, en tous cas pas après les propos d'Emmanuel Macron envers l'Afrique; attitudes que le Sénégal et le Tchad ont jugé "méprisantes".

Pour rappel, le président français Emmanuel Macron lors de sa déclaration à la conférence des Ambassadeurs, a accusé l'Afrique d'avoir "oublié de dire merci à la France".

La réponse du président tchadien Mahamat Idriss Déby Itno ne s'est pas faite attendre. Ce dernier a déclaré : "Je voudrais exprimer mon indignation vis-à-vis des propos récemment tenus par le président Macron qui frisent le mépris envers l'Afrique et les Africains. Je crois qu'il se trompe d'époque". Le Premier Ministre sénégalais a également exprimé son indignation suite aux propos d'Emmanuel Macron. Ousmane Sonko a remis les pendules à l'heure et n'a pas manqué de rappeler que "C'est enfin le lieu de rappeler au Président Macron que si les soldats Africains, quelquefois mobilisés de force, maltraités et finalement trahis, ne s'étaient pas déployés lors la deuxième guerre mondiale pour défendre la France, celle-ci serait, peut être aujourd'hui encore, Allemande".

Dans le cadre de la reddition des comptes, l'immunité parlementaire du député Farba Ngom a finalement été levée. Ce ouvrant ainsi la voie à l'audition du député par la justice et à une éventuelle inculpation ultérieure dudit député par ailleurs homme d'affaires qui en est à son troisième mandat consécutif en tant que député à l'Assemblée nationale. Pour rappel, le très riche homme d'affaires très proche de l'ancien président sénégalais Macky Sall serait impliqué dans plusieurs scandales financiers.

L'urgence d'une coopération bilatérale renforcée

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de bois, de stupéfiants, la circulation des armes et le trafic d'êtres humains, les éléments de la zone militaire 6 et ceux de l'infanterie de Bassé du côté de la Casamance, ont mené une opération conjointe de patrouille sur toute la frontière sénégalo-gambienne, précisément dans 9 villages situés le long de la frontière. Le commandant de la zone 6 du côté du Sénégal la qualifie d'opération de sécurisation des populations vivant dans cette zone frontalière et salue le dynamisme dont les deux armées ont fait preuve. De même, le chef des opérations du côté de la Gambie s'est félicité du déroulement des opérations.

La recrudescence des attaques terroristes n'est pas seulement une urgence interpellant seulement le voisin immédiat du Sénégal, à savoir le Mali, mais intéresse également pour le Sénégal surtout avec l'attaque perpétrée la nuit du 19 janvier à quelques kilomètres de la frontière sénégalaise, précisément à Kayes qui joue un rôle prépondérant dans les échanges commerciaux entre les deux pays. Menée à l'arme lourde, cette attaque a entraîné des déroutements de bus transportant des ressortissants sénégalais, burkinabé et nigériens, accentuant ainsi les inquiétudes sur la porosité des frontières. Malgré que "la profondeur religieuse du pays, dominée par les confréries soufies pacifiques constitue un rempart idéologique contre l'extrémisme" selon le Dr Bakary SAMBE, le Sénégal devrait davantage être vigilant surtout dans cette zone dominée par le trafic illicite

(orpaillage, armes, drogues, traite humaine). Mais les confréries n'ont pas la même réalité dans cette zone perçue comme la plus exposée que dans le Centre du pays.

Dans le cadre du renforcement des relations entre la Mauritanie et le Sénégal, le Premier ministre Ousmane Sonko était en visite officielle en Mauritanie les 13 et 14 janvier derniers. Sur invitation de son homologue El Moctar Ould Diay, cette visite a été essentiellement axée sur des domaines aussi stratégiques que la coopération sénégalo-mauritanienne notamment sur la question de l'énergie, des transports, de la sécurité, de la pêche et surtout des conditions des ressortissants sénégalais résidant en Mauritanie.

Dans le même sillage, le Président Ghanéen John Mahama était en visite au Sénégal le 17 janvier. Accueilli par son homologue sénégalais Bassirou Diomaye Faye, la venue du président ghanéen n'est pas anodine. En effet, il s'agit d'une visite de travail allant dans le sens du renforcement des relations entre les deux pays, en particulier dans les domaines économique et commercial afin de diversifier les échanges dans des secteurs clés, tels que les hydrocarbures, la défense, la sécurité, l'éducation, la santé et le tourisme. Les échanges ont également porté sur la situation régionale surtout au sein de la CEDEAO. Les deux homologues ont, à cet effet, réaffirmé leur engagement pour une Afrique en sécurité, prospère et solidaire.

TCHAD

France out, Turquie in ?

Clap de fin de la présence militaire française

Quelques heures après la visite du ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi, des tirs nourris ont été entendus dans la soirée du 8 janvier dans le centre de N'Djamena, près de la présidence. A l'origine de cette frayeur, une vingtaine d'assaillants qui ont tenté d'attaquer la cité présidentielle, sise dans le quartier Djambel Bahr. Selon le porte-parole du gouvernement Abderaman Koulamalla, il s'agit d'une « tentative de déstabilisation (...) de jeunes qui viennent d'un quartier de Ndjamenas et qui sont issus d'une communauté tchadienne. »

Ecartant de suite la piste terroriste, il s'est efforcé de relativiser l'importance de l'incident. « À première vue, ça n'a rien à voir avec Boko Haram (...) S'il n'y avait pas de morts, ça prêterait à sourire parce que c'est un ramassis de bandes de nickelés qui sont venues avec des coupes-coupes, des couteaux, aucune arme de guerre », a-t-il affirmé. Avant de poursuivre : « Il n'y a pas de quoi paniquer, il n'y a rien. Il n'y a aucune menace sur la sécurité de notre pays (...) C'est vraiment un épiphénomène qu'on va très vite oublier. » Réagissant à l'incident, le président Mahamat Idriss Déby a indiqué que « les assaillants de cette vaine tentative visaient à [le] vitrifier. » Selon le gouvernement, le bilan de l'attaque est de 20 morts : 18 parmi les assaillants et deux militaires. Une enquête pour éclaircir l'incident a été confiée au procureur de la République.

Pendant ce temps, le mois de janvier a été un clap de fin d'une présence militaire française de plus d'un siècle au Tchad. En effet, le 11 janvier, la base militaire d'Abéché – troisième ville la plus peuplée du pays – a été officiellement rétrocédée par la France. Un peu plus de deux semaines plus tard, le 30 janvier, ce fut au tour de la base d'Adji Kosséï à Ndjamenas, d'être rétrocédée. Les 180 derniers militaires, ont quitté le sol tchadien dans la même journée. C'est d'ailleurs sur la piste de l'aéroport de cette base que le Tchad a célébré le lendemain au matin, la fin officielle de la présence militaire française dans le pays. Un autre signe du divorce entre la France et le Tchad, la réaction du président tchadien qui a qualifié de « propos qui frisent le mépris envers l'Afrique et les Africains », des propos du président français Emmanuel Macron. En effet, ce dernier avait regretté « l'ingratitude » des chefs d'Etat africains, qui, selon lui, auraient « oublié » de « dire merci » lorsque la France était intervenue militairement au Sahel, en 2013.

Parallèlement, renseigne RFI, des drones turcs vont être installés sur la base de Faya-Largeau (nord du pays), où la Turquie était déjà présente, et probablement bientôt dans la base d'Abéché. Il ne s'agit toutefois pas d'une présence militaire en bonne et due forme tempère la source, notifiant que « ce sont plutôt des

techniciens qui y sont, des spécialistes chargés de mettre en œuvre les drones aériens Bayraktar acquis par le Tchad. Les personnels déployés à Faya-Largeau sont donc des pilotes de drones ou encore des employés de Bayraktar. »

Déby, plus que jamais chef du pays ?

Sans surprise, le parti au pouvoir a largement remporté les élections législatives du scrutin du 29 décembre 2024, boycottées par une partie de l'opposition. Le Mouvement patriotique du salut (MPS) obtient ainsi la majorité absolue des sièges dans la nouvelle Assemblée nationale : 124 sur 188 au total. Une semaine après la publication de ces résultats par la Cour constitutionnelle, le président Déby a été désigné le 30 janvier, président national du parti au pouvoir, lors du 13ème congrès du MPS. Jusque-là, il n'en était que le président d'honneur. La veille de cette distinction, l'opposant Succès Masra s'est dit prêt à travailler avec le président Déby.

« Nous sommes prêts à œuvrer avec le président de la République, le maréchal Mahamat Idriss Déby, pour apporter avec tous autour de la table la valeur ajoutée de notre force politique à ce rendez-vous, qui est un rendez-vous républicain au service du peuple tchadien », a-t-il déclaré. Un appel du pied pour le moins curieux, étant donné que le parti de l'ex premier ministre avait boycotté les récentes élections législatives.

TOGO

Sénatoriales en vue, pieds dans la CEDEAO et main tendue à l'AES

Le Togo, va-t-il rejoindre les États de l'Alliance du Sahel (AES) ? Cette question suscite des interrogations après la déclaration du ministre des Affaires étrangères, qui a laissé entendre que l'adhésion du pays à l'AES « n'est pas impossible ». Dès le début de la crise entre la CEDEAO et les 3 pays, désormais membres de l'AES à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, le Togo s'est positionné comme médiateur, alors que ces pays faisaient face aux sanctions économiques de l'organisation sous-régionale à la suite des coups d'État successifs. Si certains voient en cette volonté d'adhésion du Togo à l'AES, tout en étant un pays membre de la CEDEAO, comme une ambition géopolitique, d'autres y voient des calculs politiques liés aux défis nationaux, pour un pays confronté aux incursions djihadistes et à une révision constitutionnelle majeure qui a exaspéré les divisions au sein des acteurs politiques.

La réforme constitutionnelle permettant au pays de passer d'un régime présidentiel à un régime parlementaire entrera définitivement en vigueur avec l'élection des sénateurs. Les préparatifs pour cette élection, prévue ce mois de février, avancent rapidement au moment où la Cour constitutionnelle a publié la liste définitive des candidats retenus. Cette élection se déroulera quelques jours après les commémorations du 20ème anniversaire du décès de l'ancien Président Gnassingbé Eyadema, et quelques jours après le rappel à Dieu du

Général Akawilou Sizing Walla, ami du défunt Président, acteur de la vie politique togolaise à travers les différentes fonctions qu'il a occupées. Homme politique et militaire aguerri, le Togo rend hommage à un homme qui a su évoluer dans les sphères politique et sécuritaire, à un moment où le pays se trouvait à un carrefour sur ces deux plans.

Pendant ce temps, la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP), regroupement de partis politiques de l'opposition togolaise et d'organisations de la société civile, ainsi que l'Alliance nationale pour le changement (ANC) avaient déjà annoncé leur boycott de l'élection sénatoriale. Bien que le gouvernement ait réaménagé le calendrier de cette élection à la suite d'une requête du Cadre permanent de concertation (CPC), demandant plus de temps pour permettre aux acteurs politiques de mieux se préparer, cette décision semble n'avoir rien changé pour une partie de classe politique et de la société civile qui a décidé de ne pas participer à cette élection, exacerbant les divisions politiques au sein des acteurs. Alors que la scène politique est marquée par des divisions autour de la nouvelle Constitution et des processus électoraux en cours, la situation sécuritaire semble plus reluisante, avec un net recul des attaques terroristes, grâce à la vigilance des forces de défense et de sécurité et aux efforts du gouvernement togolais.

Avec les contributions de :

Mbassa Thioune
Kensio Akpo
Adji Awa Samb
Babacar Diop
Ahmed Tidiane Dia (stagiaire)

Design : Thiané Thiam

Sous la direction du Dr. Bakary Sambe

